

■ **Fondation de prévoyance professionnelle de la société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers du canton de Fribourg en liquidation**, à Fribourg, procurer aux assurés et à leurs ayants droit des garanties contre les conséquences économiques de la vieillesse, etc. (FOSC du 25.10.1993, p. 5582). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.
Journal no 304 du 23.01.2003
(00836656 / CH-217.0.170.250-0)